



ADAINVILLE

INFOS

Bulletin d'Informations Communal

N° 93 MARS 2018

DECHETS VEGETAUX

Ramassage hebdomadaire

**À partir du Lundi 26 Mars 2018
jusqu'au lundi 3 décembre 2018 inclus**

Les sacs papiers sont distribués pour l'année 2018, au garage communal à côté de l'église (route du Breuil),
de 10 heures à 12 heures les :

**Distribution des sacs
(papier recyclable)**

**AUCUNE DÉLIVRANCE DE
SACS NE SE FERA EN
DEHORS DE CES DATES**

samedi	24	mars
lundi	26	mars
Mercredi	28	mars
samedi	5	mai
samedi	6	octobre



Rappel :

Pour faciliter la collecte et le compostage vous devez :

Sortir les sacs la veille au soir (dimanche soir). **Ne pas les laisser sortis toute la semaine.**

N'ajouter aucun élément en plastique (lien, bâche...), assurer une bonne visibilité des sacs.

Faire des fagots facilement manipulables (poids / taille), ne mettre ni terre, ni sable dans le sac (cela gêne le compostage), respecter la limite de remplissage, refermer le sac.

Les sacs mouillés ou trop pleins se déchirent facilement et compliquent la collecte.

TAILLE DE HAIES

Les habitants dont les haies ou arbres débordent sur le domaine public, sont tenus de les tailler en limite du domaine public afin qu'ils ne gênent ni le passage, ni la sécurité des piétons, ni la visibilité des automobilistes, des véhicules de secours et de service public (ordures ménagères...).

LES FEUX DE VEGETAUX ET DE BROUSSAILLES sont interdits.

Vous pouvez déposer vos végétaux aux déchèteries

DÉCHÈTERIES Boutigny-Prouais et Houdan (avec le même badge d'accès)

Horaires d'ouverture des déchèteries

DECHETERIE DE BOUTIGNY - PROUAI - 28410
Lieu dit Les Joncs - Au croisement RD 305 - RD 101

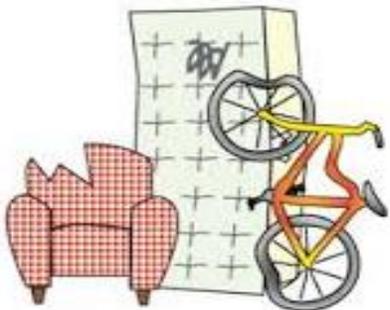
LUNDI : FERMETURE
MARDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
MERCREDI - JEUDI : fermée
VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
DIMANCHE : 9h - 13h



DECHETERIE DE HOUDAN - 78550
Route d'Anet - Voie communale n°2

LUNDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
MARDI : FERMETURE
MERCREDI - JEUDI : fermée
VENDREDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
SAMEDI : 10h - 12h30 et 13h30 - 17h
DIMANCHE : 9h - 13h

Fermées le 1^{er} mai



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

MERCREDI 11 AVRIL 2018

Il est rappelé que tous les encombrants devront être sortis la veille au soir, après 17 h,

ATTENTION Ne sont pas collectés : les appareils électriques et électroniques, les batteries, les bouteilles de gaz, les gravats, les pneus, les pots de peinture, les huiles et produits chimiques

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, ÉTABLI SOUS L'AUTORITÉ DU MAIRE :

→ Analyse les risques à l'échelon communal

- Aléas naturels : neige, verglas, grand froid, tempête, canicule, incendie de forêt, inondation
- Aléas technologiques : accident grave de circulation, pollution du réseau d'eau, pollution des sols, etc ...

→ Définit sous l'autorité du Maire

- l'organisation, l'information, la protection, le soutien de la population

→ Complète le dispositif ORSEC

• Dans le cadre de la mise en place prochaine du PCS de notre commune, nous demandons aux résidents en état de fragilité (hospitalisation à domicile, soins médicaux quotidiens, portage de plateaux repas....) ou d'isolement de bien vouloir se faire recenser en mairie. Ces renseignements seront tenus confidentiels.

• Dans ce même cadre, toutes personnes ayant une profession médicale, libérale, artisanale (plombier, électricien, élagueur...), des compétences linguistiques, possédant du matériel agricole ou de travaux publics ou étant chef d'entreprise susceptibles d'apporter leur aide logistique en cas de besoin doivent également se faire connaître en mairie.

• Les personnes possédant des volailles ou des étangs (pandémie), les propriétaires d'équidés ou de prés accueillant des chevaux doivent se signaler en mairie.

• Enfin, tous les bénévoles sont les bienvenus et peuvent adresser à la mairie leurs noms, prénoms, métiers, expériences, numéros de téléphone fixe et mobile, courriels.

La mise en place du PCS doit se finaliser très rapidement. Vous êtes invités à retirer en mairie, les fiches confidentielles correspondant à votre situation et à nous les retourner complétées avant le 31 mars.

La commission Plan Communal de Sauvegarde

INFORMATION

Le salon ELL'M Coiffure développe ses services en créant l'ANNEXE, espace spécialisé dans le choix et la pose de prothèses capillaires. Une gamme complète de prothèses naturelles ou synthétiques avec une large palette de couleurs. *Lors d'un premier rendez-vous, qui mieux qu'une **coiffeuse visagiste** pour vous guider et conseiller dans le choix de la perruque adaptée à votre style et mode de vie. Prendre rendez-vous dès l'annonce du traitement permet de personnaliser*

L'Annexe est un espace privatif aménagé dans le salon de coiffure. Il est entièrement dédié aux prothèses capillaires et garantit un service confidentiel répondant aux exigences des dispositifs médicaux.

Agréés par la Sécurité Sociale, les clients peuvent donc bénéficier d'une prise en charge pour les prothèses médicales.

Nous adhérons à la charte de l'Institut National du Cancer

**Ouvert le lundi de 14h à 19h
et du mardi au samedi en journée continue
SUR RENDEZ-VOUS**

Salon ELL'M Coiffure

Tél. 01 34 87 18 69

15 rue du vieux Village 78113 CONDÉ-SUR-
VESGRE

ANIMATIONS

SAMEDI 8 AVRIL 2018

Eglise et salle communale

Exposition « Arts et Traditions Populaires »



Faire connaître les anciennes fêtes, kermesses et foires locales, l'ancien artisanat local et les vieux métiers (poterie, briquèterie, tuilerie, charron...) , traditions liées aux fêtes de Noël, de Pâques et autres, traditions culinaires, les chants et musiques populaires.

SAMEDI 23 JUIN à 12h00

« Fête des voisins et des musiciens »



Les habitants de la commune peuvent apporter leur panier et se rassembler pour un pique-nique géant sur le terrain communal pour passer un bon moment de convivialité. La mairie offre l'apéritif aux participants.

Ceux qui le souhaitent pourront apporter leurs instruments de musique, (micro et sono seront à votre disposition)

MAIRIE

Horaires d'ouverture

au public

Lundi	14 h à 17 h
Mardi	14 h à 19 h
Jeudi	14 h à 17 h
Vendredi	14 h à 16 h

Un samedi sur deux selon le calendrier des commissions d'urbanisme

Email :

mairie@mairie-adainville.fr

Site Internet :

www.mairie-adainville.fr

Page Face book

Tél : 01.34.87.03.24

COMMISSIONS D'URBANISME 2018

à 11 heures, les samedis

14 & 28	AVRIL
12 & 26	MAI
9 & 23	JUIN
7 & 21	JUILLET

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Cette autorisation est obligatoire pour toute personne âgée de moins de 18 ans voyageant à l'étranger sans ses parents ou toute autre personne exerçant l'autorité parentale. Elle n'est plus à retirer en Mairie mais s'effectue par téléchargement du Cerfa 15646*1. L'enfant mineur devra être muni en permanence de : Sa carte d'identité, le Cerfa dûment complété et signé de l'autorité parentale, la photocopie de la pièce d'identité du signataire du Cerfa

Extrait

Arrêté relatif à la lutte contre le bruit

en date du 12 septembre 2011

Article 2 : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant par son intensité, sa durée ou sa répétition et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

L'utilisation d'outils ou d'appareils à moteur thermique, à explosion ou électrique est réglementée comme suit :

Est autorisée : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Est interdite : les dimanches et jours fériés

Article 3 : Par dérogation à l'interdiction énoncée ci-dessus ou lorsque le fonctionnement du Service Public ou l'usage d'une profession l'exige impérativement, l'utilisation desdits engins pourra être autorisée après avis préalable favorable du Maire.

Article 4 : Les aboiements intempestifs des chiens pourront être sanctionnés, conformément à l'article R.48-2 du Code de la Santé Publique

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi.

Entreprises Adainvilloises à votre service



HARAS DU HAUT LE VENT

Centre équestre, pension de chevaux, transport.

Tél : 06 07 34 02 82 // 06 75 06 55 68
contact@rondoux.com

MOREL BATIMENT

Étude et coordination de travaux,
Coordonnateur sécurité, Santé, Expert en états parasitaires - Assistance technique

Port : 06 08 46 35 55
morelbatiment@hotmail.fr

POSE & DEPANNAGE

Tél : 06 81 84 85 76

Alarme, serrurerie, blindage, automatisme, portail, fenêtre...



TAXI ADAINVILLE - Place de l'Église

Tél : 06.85.46.53.97

Dans votre région - une course, un RdV, un avion, un colis...

ENT. DE TERRASSEMENT ET AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS

Loïc FOULON Tél : 01 34 87 14 89

Terrassement, drainage, raccordement de tout à l'égout, assainissement, plantations, clôtures...

CUISINES ITALIENNES ET DRESSINGS SUR MESURE

Aménagement de la conception à la réalisation.

Tel : 06.84.15.97.28 / 09.83.39.30.99

Mel : herve@ateliers-hbc.fr/
www.ateliers-hbc.fr

PARCS ET JARDINS

Jérôme PLAY

Tél : 06.82.45.55.20

Entretien, tonte, taille de haies, ramassage des feuilles

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Jean-Denis LEROUX

Tél : 06.32.62.93.47

Fax : 01.34. 87.75.36